RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 21 NOV. 2022

portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre technique de la conservation des produits agricoles

NOR : AGRT2232501A

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu la loi n° 48-1228 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels ;

Vu le code de la recherche (articles L.521-1 à L.521-13) ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 1950 modifié portant constitution du Centre technique de la conservation des produits agricoles ;

Vu les statuts régissant le Centre technique de la conservation des produits agricoles adoptés le 22 septembre 2022, et notamment les articles 6 et 7 ;

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre technique de la conservation des produits agricoles pour une durée de 3 ans :

- au titre de représentants des chefs d'entreprise de la conservation des produits agricoles :
  - secteur des fruits et légumes conservés :
    - Monsieur Alain BORDE
    - Monsieur Jean-Michel GUERIN
    - Monsieur Mathias LEVOIR
    - Monsieur Jean-Xavier LEVEQUE
  - secteur des plats cuisinés et des conserves de viandes :
    - Madame Gaëta LE COLLETER
    - Monsieur Thierry LIEVIN

- fabricants de foie gras :
  - Madame Liliane BERNARD
  - Madame Christine SAENZ de CABEZON

- au titre de représentants de l'enseignement technique supérieur ou de la recherche et des personnalités particulièrement compétentes :
  - Madame Karima KACI
  - Monsieur Gilles TRYSTRAM

Article 2

La Directrice Générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 21 NOV. 2022 .

Le Ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire

Pour le Ministre et par délégation,
La sous-directrice Compétitivité

Mylène TESTUT-NEVES